Catalogue de formations

Programme 2023-2024

Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles

INFOR JEUNES FÉDÉRATION

Infor Jeunes

c'est...

Une association

Infor Jeunes, c'est une association qui s'est donné pour mission, il y a plus de 50 ans, de faire des jeunes des CRACS (Citoyen·nes Responsables, Actif·ves, Critiques et Solidaires).

Un réseau

Infor Jeunes, c'est un réseau composé de 15 centres d'information jeunesse, de permanences décentralisées et d'une fédération.

Un organisme de formation

La fédération Infor Jeunes, c'est aussi un organisme de formation reconnu et labellisé EVRAS. Elle assure la formation continue de toutes celles et ceux qui travaillent, de près ou de loin, avec les jeunes.

LABEL EVRAS JEUNESSE

Edito

Des formations, mais pourquoi ?

Les matières qui légifèrent les droits et devoirs des jeunes sont complexes et délicates dans leurs décryptages. En effet, il n'est pas toujours aisé de comprendre les subtilités du langage juridique qui compose les lois, décrets, arrêtés et autres réglementations afférents aux besoins et préoccupations des jeunes. Toutes ces règles juridiques font en outre l'objet de réformes dont la compréhension est parfois difficile. Or, pour transmettre aux jeunes une information qui soit la meilleure, la plus actuelle et précise possible, il est essentiel que les travailleurs et travailleuses jeunesse maîtrisent ces matières juridiques et actualisent constamment leurs connaissances.

Grâce à un service juridique à la pointe de l'information et à l'affut du moindre changement législatif, la fédération Infor Jeunes dispose d'informations actualisées dans tous les domaines qui concernent les jeunes : enseignement, protection sociale, emploi, logement, citoyenneté, mobilité internationale... Les juristes de la fédération ont par ailleurs développé l'expertise nécessaire pour rendre les matières juridiques accessibles, apprendre à les décoder et les vulgariser pour ensuite les transmettre aux jeunes.

C’est donc dans cette optique de former les professionnel·les de terrain à la compréhension des matières juridiques que la fédération Infor Jeunes organise ce cycle de formations ouvert à celles et ceux qui, de près ou de loin, travaillent avec les jeunes.

A travers ces formations, la fédération souhaite apporter aux travailleurs et travailleuses jeunesse des informations précises, vulgarisées et actuelles afin qu’iels puissent jongler avec l’outil juridique pour ensuite informer et accompagner les jeunes. Ces formations se veulent être des lieux d’échanges entre les juristes qui transmettent l’information et les participant·es, encouragé·es à partager leurs expériences afin d’enrichir les débats et nourrir les pratiques de terrain de chacun·e. Ces journées sont aussi l’occasion de mener des réflexions, d’analyser ses pratiques, de remettre en question ses méthodes, de découvrir des ressources pédagogiques… et tout ceci au bénéfice des jeunes !

Ces formations sont éligibles au financement du Fonds 4S, pour les salarié·es issu·es de la commission paritaire 329.02 ou 329.03, avec une prise en charge jusqu’à 100€ par jour et par participant·e.

Le programme de formations est disponible sur le site Internet de la fédération : https://inforjeunes.be/formations-publiques/

Sommaire

01

Agenda des formations 2023-2024 - Save the date !

02

Présentation des formations et modalités pratiques

03

Formations décentralisées et sur mesure

04

Les dossiers Infor Jeunes

Agenda
des formations

INFOR JEUNES FÉDÉRATION

DATE	FORMATION	FORMAT	PAGE
01/09/23	Déterminer la finançabilité d'un·e étudiant·e	Présentiel	9
05/10/23	Précarité étudiante : quelles aides pour s'en sortir ?	Distanciel	11
15/12/23	Comment favoriser l'insertion des jeunes NEET's ?	Présentiel	13

DATE	FORMATION	FORMAT	PAGE
12/01/24	Tout savoir sur le job étudiant salarié !	Présentiel	15
25/01/24 26/01/24	Elections 2024 : s'outiller pour animer !	Présentiel	17
23/02/24	Harcèlement entre jeunes : que dit la loi ?	Distanciel	19
22/03/24	Statut cohabitant en Wallonie : impacts sur le RIS et les allocations de chômage/d'insertion	Distanciel	21
28/03/24	Partir vivre une expérience à l'étranger : droits et devoirs !	Présentiel	23
19/04/24	Inclusion des personnes LGBTQIAP+ : droits et bonnes pratiques	Présentiel	25
25/04/24	Infractions sexuelles : que dit la loi ?	Présentiel	27

DATE	FORMATION	FORMAT	PAGE
16/05/24	Démarches après les études	Présentiel	29
31/05/24	Enseignement supérieur : conditions de réussite et recours	Présentiel	31
14/06/24	Enseignement secondaire : sanction des études et recours	Présentiel	33
21/06/24	Reprendre des études sans CESS, c'est possible !	Distanciel	35
04/07/24	Focus sur le processus d'aide et de protection de la jeunesse	Distanciel	37

Déterminer la finançabilité d'un·e étudiant·e

1er septembre 2023

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Depuis la rentrée académique 2022-2023, un·e jeune peut plus rapidement perdre sa qualité d'étudiant·e finançable. Avec une conséquence de taille : l'exclusion de l'enseignement supérieur, l'établissement ayant le droit de refuser l'inscription des étudiant·es pour lesquel·les il ne reçoit plus de subsides. Les étudiant·es ont donc tout intérêt à maitriser ces règles afin d'éviter les mauvaises surprises.

C'est dans l'optique d'outiller les encadrant·es jeunesse en matière de finançabilité que la fédération Infor Jeunes organise cette formation. La juriste-formatrice présentera les règles en vigueur depuis la réforme du Décret Paysage ainsi que le régime transitoire mis en place pour les étudiant·es en cours de cycle. Aussi, les conditions pour qu'un·e étudiant·e soit finançable seront exposées et plusieurs cas particuliers seront envisagés. Les participant·es prendront alors part à un atelier pratique consacré au calcul de la finançabilité. Enfin, des alternatives à la finançabilité seront suggérées afin de permettre aux étudiant·es de poursuivre leurs études malgré la perte de leur finançabilité.

Très pratique, cette formation alternera présentations théoriques et séances d'exercices afin de favoriser le réinvestissement des apprentissages et l'appropriation des contenus.

Programme

- Organisation des études
- Notion de finançabilité
- Conditions de finançabilité : nouvelles règles et régime transitoire
- Cas particuliers : année préparatoire, désinscription, double bachelier/master, PAE mixte et dispenses
- Alternatives à la non-finançabilité
- Atelier pratique : déterminer la finançabilité de cas concrèts
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Comparer les deux régimes de finançabilité
- Maitriser les conditions de finançabilité selon le nouveau régime et le régime transitoire
- Comprendre les modalités du calcul de la finançabilité
- Identifier des alternatives à la non-finançabilité
- Déterminer la finançabilité d'un·e étudiant·e

Compétences

- Maitriser et distinguer les règles des deux régimes de finançabilité
- Déterminer la finançabilité d'un·e étudiant·e et lui proposer des alternatives le cas échéant

Supports

- PowerPoint
- Brochures
- Dossier juridique : "La finançabilité"
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Précarité étudiante : quelles aides pour en sortir ?

05 octobre 2023

Distanciel (Zoom)

09h30 - 12h30

75€

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Selon la Fédération Wallonie-Bruxelles, la précarité étudiante toucherait 80.000 jeunes, soit 40% des 200.000 étudiant·es de l'enseignement supérieur. Si l'on ajoute les 10% d'étudiant·es ayant déjà été contraint·es de sauter un repas ou de renoncer à des soins de santé, pas moins de 50% des jeunes seraient concernés par la précarité étudiante !

Si l'on pense directement aux allocations d'études pour lutter contre la précarité étudiante, d'autres leviers peuvent également être activés pour aider les étudiant·es. Par ailleurs, pour prétendre à une bourse d'études, il est nécessaire de remplir les conditions fixées et de respecter certaines modalités.

Cette formation poursuit l'objectif d'informer les professionnel·les jeunesse quant aux droits sociaux à activer et aux aides financières et matérielles qu'un·e étudiant·e peut solliciter. Elle a pour but d'outiller les acteurs et actrices de terrain en la matière afin qu'iels puissent accompagner les jeunes qui en présentent le besoin.

Après un rappel des différents frais que peut réclamer un établissement et de ceux que couvre une bourse d'études, la juriste-formatrice présentera les formalités relatives aux allocations d'études (conditions d'octroi, montants alloués et démarches à entreprendre). Seront ensuite évoqués les situations pouvant mener au remboursement d'une allocation d'études ainsi que les recours possibles en cas de refus d'octroi d'une bourse. Enfin, d'autres aides financières et matérielles auxquelles un·e étudiant·e peut prétendre feront l'objet d'un développement.

Programme

- Notion de précarité étudiante
- Frais d'études : minerval et frais admissibles
- Allocation d'études : conditions d'octroi, frais couverts, montants, démarches et délais
- Recours en cas de refus de bourse
- Situations impliquant le remboursement d'une bourse
- Autres aides : service social de l'établissement, CPAS, prêt, autres bourses d'études, logements étudiants sociaux...
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Identifier les conditions d'octroi des allocations d'études et les montants alloués
- Se familiariser avec les démarches à entreprendre pour solliciter une allocation d'études
- Identifier les situations qui peuvent mener au remboursement
- Envisager les voies de recours en cas de refus d'octroi
- Découvrir d'autres soutiens dont un·e jeune peut bénéficier

Compétences

- Repérer une situation de précarité étudiante au travers d'une demande et adapter la réponse à la situation du·de la jeune
- Informer et accompagner un·e jeune qui souhaite introduire une demande d'allocation d'études
- Informer, orienter et accompagner un·e étudiant·e quant aux soutiens financiers et matériels auxquels iel peut prétendre

Supports

- PowerPoint
- Dossier juridique : "Allocations d'études"
- Brochure : "Enseignement supérieur. Frais et aides financières"

INSCRIPTION

Comment favoriser l'insertion des jeunes NEET's ?

15 décembre 2023

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Deux juristes de la fédération Infor Jeunes
Intervention de plusieurs acteurs et actrices de terrain

Présentation

En 2022, 6,6% des belges de 15 à 24 ans étaient sans emploi et ne suivaient ni études ni formation. En Wallonie, cette réalité concernait pas moins de 8,4% des jeunes de cette tranche d'âges* ! Mais qui sont ces jeunes en marge de la société ? Comment en sont-iels arrivé·es là ? Quels sont les impacts de cette situation sur leurs droits sociaux ? Quelle approche adopter vis-à-vis de ce public fragilisé ? Comment les remobiliser et les accompagner ?

C'est à toutes ces questions qu'ambitionne de répondre cette formation, et bien plus encore ! Aussi, après quelques constats au sujet de cette notion de "NEET" et le partage par les participant·es de leurs réalités de terrain, les juristes-formatrices leur soumettront des cas pratiques mettant en exergue diverses causes susceptibles de faire basculer un·e jeune dans une situation de NEET (harcèlement scolaire, précarité…). Ces mises en situation permettront de faire émerger des notions théoriques mais aussi d'identifier les aides disponibles et organismes ressources (éventuellement par région, selon la provenance des participant·es). Et pour rythmer les débats, plusieurs professionnel·les de terrain viendront présenter leurs services.

Très dynamique, cette formation alternera présentations théoriques interactives, réflexions en sous-groupes, jeux de rôle, échanges d'expériences et bonnes pratiques ainsi que l'intervention de professionnel·les. Au travers de ces activités seront abordés les conséquences d'une situation de NEET sur les droits sociaux ainsi que divers modes d'insertion des jeunes concerné·es : par la reprise d'études ou d'une formation, par la mise à l'emploi et via des alternatives aux voies traditionnelles de l'insertion (Service Citoyen, volontariat, projets de prise en charge spécifiques, stages…).

**Source : Statbel – Enquête sur les Forces de Travail, 2002 à 2022 (Moyenne annuelle) ; Calculs : IWEPS*

! Certaines matières sont régionalisées (allocations familiales, emploi…) et seule la législation wallonne sera envisagée.

Programme

- Jeunes NEET's, qui sont-iels ?
- Impacts sur les droits sociaux (législation wallonne)
- Agir en amont pour éviter le décrochage et l'exclusion
- Insertion par la reprise d'études
- Insertion par une formation
- Insertion par l'emploi : services d'accompagnement, projets, mesures d'aide à l'emploi
- Insertion par d'autres moyens : Service Citoyen, volontariat, stage...
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Identifier les impacts sur les droits sociaux
- Sélectionner les moyens d'insertion par les études/la formation selon les aspirations et compétences des jeunes ainsi que les conditions d'accès
- Lister les mesures d'aide à l'emploi
- Identifier les alternatives à l'insertion par l'emploi, les études et la formation
- Énumérer les services compétents et les projets d'accompagnement existants

Compétences

- Aiguiller un·e jeune qui souhaite reprendre des études/une formation
- Informer un·e jeune des possibilités en matière d'emploi et des mesures d'aide disponibles
- Suggérer des alternatives d'insertion pour les jeunes trop éloigné·es de l'emploi et des études
- Identifier les besoins d'un·e NEET et l'orienter efficacement vers les services compétents, le cas échéant

Supports

- PowerPoint
- Dossiers juridiques : "Reprendre des études sans CESS" et "Formation en apprentissage "
- Brochure : "Entrer dans la vie active"
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Tout savoir sur le job étudiant salarié !

12 janvier 2024

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes
Un·e animateur·trice d'un centre Infor Jeunes

Présentation

Chaque année, nombre de candidat·es se mettent en quête d'un job étudiant. Et lorsqu'un·e jeune commence à jober, il est important qu'iel soit conscient·e de ses droits, de ses devoirs et des conséquences du job étudiant sur ses droits sociaux mais aussi sur la fiscalité !

Lors de cette formation, la juriste-formatrice commencera par présenter les conditions qu'un·e jeune doit remplir pour jober. L'analyse d'un contrat de travail étudiant, au cours d'un atelier pratique, permettra ensuite d'appréhender les droits et devoirs de l'étudiant·e et de son employeur·euse ainsi que d'identifier les mentions qui doivent figurer dans un tel contrat.

Dans un second temps, il sera question d'envisager les conséquences du job étudiant sur les droits sociaux et la fiscalité, avant de s'intéresser brièvement à la résolution de conflits ou litiges entre un·e jeune et la personne qui l'emploie.

Au terme de la journée, un·e animateur·trice d'un centre Infor Jeunes proposera aux participant·es de découvrir des ressources visant à outiller les jeunes en recherche d'un job étudiant (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche).

Cette formation alternera présentations théoriques, échanges d'expériences, mises en situation et ateliers pratiques afin de favoriser l'appropriation des contenus.

! En cas de matières régionalisées (allocations familiales...), seule la législation wallonne sera envisagée.

Programme

- Conditions pour exercer un job étudiant
- Le contrat de travail étudiant
- Droits et devoirs de l'étudiant·e et de la personne qui l'emploie
- Conséquences sur les droits sociaux et la fiscalité
- Analyse d'un contrat d'occupation étudiant
- Atelier pratique : CV, lettre de motivation et entretien d'embauche
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Appréhender le droit du travail étudiant et ses règles spécifiques
- Identifier les exigences du contrat de job étudiant
- Préciser les conséquences du job étudiant sur les droits sociaux
- Identifier les organismes à contacter en cas de besoin
- Découvrir des outils et services pour aider un jeune à décrocher un job étudiant

Compétences

- Maitriser et articuler les différentes notions relatives au droit du travail étudiant et à la sécurité sociale
- Informer, orienter et accompagner un·e jeune qui recherche et/ou exerce un job étudiant
- Analyser un contrat de travail étudiant

Supports

- PowerPoint
- Dossier juridique : "Travail étudiant"
- Brochure : "Tout savoir sur le job étudiant"
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Elections 2024 : s'outiller pour animer !

25 & 26 janvier 2024

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

250€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une chargée de projet de la fédération Infor Jeunes
Un·e animateur·trice

Présentation

Avec un quintuplé d'élections au programme, l'année 2024 sera à coup sûr une année électorale ! Les citoyen·nes seront en effet amené·es à élire leurs représentant·es aux niveaux communal, provincial, régional, fédéral et européen. Et pour le scrutin européen, les jeunes pourront voter dès 16 ans ! Cette nouveauté implique qu'un plus grand nombre de jeunes ira voter pour la première fois en 2024, le public primo-votant étant âgé de 16 à 22 ans.

Au-delà d'élargir la participation des jeunes aux élections européennes, un autre changement de taille est intervenu depuis les dernières élections : les familles politiques ont infiltré les réseaux sociaux et des discours populistes voire extrémistes y sont relayés en masse. Or, les jeunes sont omniprésent·es sur ces plateformes et nombre d'entre elleux les utilisent comme source première d'information. Et quand on sait que les réseaux sociaux fonctionnent à coup de bulles de filtres, proposant du contenu conforme à nos croyances (erronées) sans nous permettre d'explorer d'autres points de vue, il est évident que les encadrant·es jeunesse ont un rôle crucial à jouer !

Avec cette formation, la fédération Infor Jeunes souhaite outiller les professionnel·les afin qu'iels puissent donner aux jeunes des clés de compréhension et ainsi leur permettre de faire un choix conscient, construit et éclairé au moment d'aller voter. Très pratiques, ces deux journées proposeront d'aborder des notions générales de politique au travers d'animations et autres activités ludiques. Une réflexion sera également menée quant à la notion de participation citoyenne et aux différents moyens de s'engager en dehors de l'isoloir.

Programme

- Notions générales de politique
- Système institutionnel belge : niveaux de pouvoir et compétences
- Structure institutionnelle européenne et répartition des compétences
- Systèmes politiques belge et européen
- Régime électoral belge
- Notion d'engagement et mécanismes de participation citoyenne hors élections
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Maitriser le vocabulaire en lien avec les élections
- Comprendre les systèmes institutionnels belge et européen
- Appréhender les éléments fondamentaux du système électoral belge et le fonctionnement d'un parti politique
- Découvrir d'autres mécanismes de participation citoyenne

Compétences

- Maitriser et articuler les spécificités belges et européennes, tant au niveau institutionnel qu'au niveau électoral
- Informer, animer et outiller un·e jeune en âge de voter sur diverses thématiques liées aux élections
- Connaitre les mécanismes de participation citoyenne

Supports

- PowerPoint
- Dossier juridique "Droit de vote"
- Guide pédagogique
- Guide théorique
- Brochures

INSCRIPTION

Harcèlement entre jeunes : que dit la loi ?

23 février 2024

Distanciel (Zoom)

9h30-12h30

75€

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Le harcèlement est un phénomène social qui a toujours existé mais voilà plusieurs années qu'il occupe le devant de la scène. On estime en effet qu'un·e jeune sur trois en aurait déjà été victime ! Et l'on sait à quel point une situation de harcèlement peut avoir des conséquences dramatiques... Il est donc essentiel d'agir ! Mais comment ?

Tout d'abord, il faut s'assurer que l'on se trouve face à une situation de harcèlement afin de proposer une prise en charge adaptée. C'est pourquoi la juriste-formatrice commencera par définir le (cyber)harcèlement, préciser ce qu'il recouvre et en décrire les mécanismes. Il s'agira ensuite de distinguer les différentes formes de harcèlement, d'identifier les infractions qui peuvent y être liées (injures, revange porn, incitation à la haine...) et d'expliquer ce que prévoit la loi en la matière. Aussi, le point sera fait quant aux responsabilités et obligations, non seulement des jeunes mais également des encadrant·es jeunesse.

Dans un second temps, la juriste-formatrice envisagera les procédures juridiques possibles et les sanctions encourues par les différents protagonistes, avant de proposer une série de ressources en lien avec la problématique (outils, services, projets...). L'objectif sera ici d'appréhender les leviers à activer pour éclairer les demandeur·euses, les orienter vers les services compétents le cas échéant et les accompagner au mieux.

Programme

- Harcèlement : que dit la loi ?
- Formes de harcèlement et infractions liées
- Obligations et responsabilité des jeunes et des encadrant·es jeunesse (école, CPMS, secteur jeunesse, aide à la jeunesse...)
- Procédure juridique : démarches préalables, plaintes, action en justice
- Sanctions encourues et spécificités pour les mineurs
- Services ressources
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- S'approprier le cadre juridique du harcèlement
- Comprendre les éléments constitutifs du harcèlement et le distinguer d'autres infractions
- Identifier les différentes formes de harcèlement
- Déterminer la responsabilité et les obligations, des encadrant·es jeunesse et des jeunes
- Comprendre les actions possibles et les sanctions encourues
- Découvrir des services ressources

Compétences

- Repérer une situation de harcèlement
- Comprendre ce que recouvre le harcèlement et les lois qui le sanctionnent
- Identifier les voies juridiques possibles pour dénoncer et sanctionner une situation de harcèlement
- Accompagner, informer et orienter efficacement un·e jeune victime de harcèlement

Supports

- PowerPoint
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Statut cohabitant en Wallonie : impacts sur le RIS et les allocations de chômage/d'insertion !

22 mars 2024

Distanciel (Zoom)

9h30-12h30

75€

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

L'habitat partagé a de plus en plus la cote, surtout auprès des jeunes ! Et au vu de l'augmentation des loyers, de l'explosion des prix de l'énergie, de l'inflation galopante... nul doute que ce nouveau mode de vie continue à séduire. Mais lorsqu'une personne perçoit des allocations sociales, vivre sous le même toit que d'autres peut impacter le montant perçu, et pas qu'un peu !

Cette formation propose de faire le point quant au statut cohabitant et son impact sur le montant des allocations de chômage ou d'insertion et celui du revenu d'intégration sociale (RIS). La juriste-formatrice commencera par distinguer la cohabitation de la colocation, avant de préciser les critères utilisés pour appliquer le taux cohabitant. Les moyens de conserver le statut isolé dans le cas d'une colocation seront également présentés. Enfin, il sera question d'identifier le taux à appliquer selon la situation personnelle de l'allocataire et de découvrir les montants correspondants.

Très dynamique, cette formation se basera sur l'analyse de cas concrets pour faire émerger les notions théoriques et développer des compétences pratiques.

Programme

- Cohabitation et colocation : définitions
- Critères d'application du taux cohabitant
- Impacts du statut cohabitant sur le montant du RIS et des allocations de chômage ou d'insertion
- Conserver le statut isolé en cas de colocation
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Distinguer cohabitation et colocation
- Identifier les critères menant à l'application du taux cohabitant
- Déterminer le taux applicable selon la situation
- Connaitre les moyens de conserver le taux isolé en colocation

Compétences

- Déterminer le taux applicable au montant du RIS et des allocations de chômage ou d'insertion, selon la situation de l'allocataire
- Informer, orienter et accompagner un·e jeune allocataire social·e quant à ses droits et l'aider à les faire valoir

Supports

- PowerPoint
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Partir vivre une expérience à l'étranger : droits et devoirs !

28 mars 2024

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Partir vivre une expérience à l'étranger est particulièrement populaire auprès des jeunes, que ce soit pour étudier, travailler, faire du volontariat ou simplement découvrir le monde. Mais pour avoir l'esprit tranquille et conserver ou retrouver ses droits lors du retour en Belgique, encore faut-il être bien informé·e ! Certaines démarches sont en effet indispensables pour éviter les mauvaises surprises !

Selon le motif du départ et sa situation personnelle, les procédures à entreprendre par un·e jeune peuvent différer. C'est pourquoi il est important d'identifier tous les éléments auxquels la·le jeune doit être attentif·ve, tant au niveau de ses droits que de ses devoirs, et ce à chaque étape de son expérience à l'étranger : avant, pendant et après.

Structurée sur base du motif du départ à l'étranger, cette formation considèrera le cas de jeunes qui s'expatrient pour suivre des études, travailler, faire du volontariat ou simplement découvrir le monde. La juriste-formatrice envisagera toutes les questions que se posent ou doivent se poser les jeunes lorsqu'iels s'engagent dans un tel projet. Il sera notamment question de l'impact sur les droits sociaux (allocations familiales, mutuelle, stage d'insertion professionnelle, allocations sociales...) mais aussi du job étudiant, du logement, des documents de voyage...

Programme

- Motifs de départ à l'étranger
- Spécificités d'un départ à l'étranger pour étudier, aux niveaux secondaire et supérieur
- Particularités d'un départ à l'étranger pour travailler
- Cas d'un départ à l'étranger pour faire du volontariat
- Point sur un départ à l'étranger pour voyager
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Définir les particularités d'une expérience à l'étranger selon les motifs de départ
- Découvrir les démarches à entreprendre avant, pendant et après l'expérience
- Différencier les particularités d'un départ pour étudier dans le secondaire et le supérieur
- Distinguer les procédures à entreprendre selon le statut (demandeur·euse d'emploi, étudiant·e, en activité, etc.)

Compétences

- Maitriser les spécificités d'un départ à l'étranger selon les motifs du départ et le statut du·de la jeune
- Informer, orienter et accompagner un·e jeune qui souhaite partir vivre une expérience à l'étranger

Supports

- PowerPoint
- Dossier juridique " Partir à l'étranger : droits et devoirs "
- Brochures

INSCRIPTION

INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIAP+ : DROITS ET BONNES PRATIQUES

19 avril 2024

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes
Intervention d'Unia

Présentation

La Belgique a toujours été pionnière en matière de droits LGBTQIAP+. Toutefois, malgré les politiques menées et les avancées juridiques, les LGBTQIAPhobies sont toujours bien présentes.

En effet, de nombreuses personnes LGBTQIAP+ sont encore victimes de préjugés, d'insultes et de propos haineux. Unia révèle en outre que les actes de haine prennent davantage le forme de violences physiques dans le cadre des dossiers liés au genre et à l'orientation sexuelle, en comparaison des autres critères de discrimination. Et il semblerait que les dénonciations recensées ne soient que le sommet de l'iceberg, de trop nombreuses victimes restant dans l'ombre, en raison d'une méconnaissance de leurs droits, par crainte de ne pas être prises au sérieux ou encore de subir des représailles.

Cette formation a pour objectif d'outiller les encadrant·es jeunesse afin qu'iels puissent informer les jeunes LGBTQIAP+ quant à leurs droits, identifier les cas de discrimination et orienter les victimes vers les services compétents. En plus, d'appréhender le cadre juridique de la discrimination et la législation des questions LGBTQIAP+, cette formation permettra aux participant·es de découvrir les mesures favorisant l'inclusion, tant dans l'enseignement que dans le domaine de l'emploi. Pour terminer, il sera question d'identifier des pratiques inclusives à mettre en place au quotidien, pour proposer des services LGBTQIAP+-friendly.

LABEL ERAS JEUNESSE

Programme

- Terminologie (sexe, genre, transidentité, intersexuation...)
- Notions de discrimination : cadre juridique et critères protégés
- Cadre législatif propre aux questions LGBTQIAP+
- Signalement et sanctions
- Inclusivité dans l'enseignement et le domaine de l'emploi
- Atelier : pour des pratiques inclusives au quotidien
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Jongler avec la terminologie liée aux questions LGBTQIAP+
- Appréhender le cadre juridique de la discrimination
- Comprendre le cadre législatif en matière de droits LGBTQIAP+
- Découvrir les mesures favorisant l'inclusion dans l'enseignement et dans le domaine de l'emploi
- Identifier les services compétents et leurs rôles
- Déterminer des pratiques inclusives à mettre en place au quotidien

Compétences

- Maitriser la terminologie et le cadre juridique liés à la discrimination et à l'inclusion des personnes LGBTQIAP+
- Informer, orienter et accompagner un·e jeune LGBTQIAP+ quant à ses droits et au respect de ceux-ci
- Adapter ses pratiques pour les rendre plus inclusives

Supports

- PowerPoint
- Guide pour des pratiques inclusives

INSCRIPTION

Infractions sexuelles : que dit la loi ?

25 avril 2024

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes
Intervention d'un avocat

Présentation

L'année 2022 a vu naitre le nouveau code pénal sexuel qui s'adapte (enfin) à notre époque et apporte des changements majeurs : protection de l'intégrité sexuelle, droit à l'autodétermination sexuelle, définition légale du consentement, reconnaissance de nouvelles infractions sexuelles, renforcement des peines... En bref, cette réforme a amené de nombreuses modifications bienvenues pour protéger davantage les jeunes, premières victimes des infractions sexuelles.

Si nul·le n'est censé·e ignorer la loi, peu de jeunes ont pleinement conscience de l'ensemble de leurs droits et obligations. Et en matière de droit pénal sexuel, les conséquences d'une telle méconnaissance peuvent se révéler dramatiques... Il est donc essentiel d'informer les jeunes, d'éveiller leur esprit critique, de leur permettre de poser leurs propres limites, dans le respect de soi et d'autrui.

C'est dans cette optique que cette formation propose aux encadrant·es jeunesse d'appréhender le code pénal sexuel. Aussi, la juriste-formatrice commencera par clarifier les notions-clés que sont le consentement, l'intégrité sexuelle et la majorité sexuelle. Ensuite, les différentes infractions sexuelles seront présentées, avec un focus sur celles qui sont apparues suite à l'émergence des réseaux sociaux (revenge porn, grooming, sextortion...). Tant l'aspect d'un·e jeune victime que celui d'un·e jeune auteur·e d'infraction sexuelle seront envisagés. Il sera donc question d'identifier les procédures à activer, les peines encourues ainsi que les services compétents pour une prise en charge adéquate. Pour conclure, des pistes seront suggérées aux participant·es pour mener des actions de prévention.

LABEL ERAS JEUNESSE

Programme

- Notions clés : intégrité sexuelle, consentement, majorité sexuelle
- Infractions de base :
  - Atteinte à l'intégrité sexuelle
  - Voyeurisme
  - Diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel
  - Viol
- Les infractions aggravées
- Exploitation sexuelle de mineurs
- Outrage public aux bonnes mœurs
- Dispositions communes aux différentes infractions
- Services compétents et leurs rôles
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Appréhender les notions d'intégrité sexuelle, de consentement et de majorité sexuelle
- Comprendre les aménagements législatifs concernant la majorité sexuelle
- Découvrir les infractions pénales sexuelles, leurs éléments constitutifs et les dispositions communes
- Identifier les services compétents et leurs rôles

Compétences

- Maitriser la terminologie et le cadre juridique du code pénal sexuel
- Identifier une infraction sexuelle et les infractions aggravées
- Informer, orienter et accompagner un·e jeune victime d'infraction sexuelle

Supports

- PowerPoint
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Démarches après les études

16 mai 2024

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Une fois le diplôme en poche, la·le jeune peut envisager de rechercher un emploi et ainsi entrer dans la vie active. C'est à ce moment que de nombreuses questions surviennent : « Puis-je encore travailler comme étudiant ? », « Où et quand dois-je m'inscrire comme demandeur·euse d'emploi ? », « Et si je sors d'une formation en alternance ? », etc. Et d'autres questions se posent lorsqu'un·e jeune abandonne ses études en cours d'année.

Pour accompagner le plus efficacement possible un·e jeune qui termine ou abandonne ses études et l'orienter dans la bonne direction, il est donc nécessaire d'identifier les démarches spécifiques à entreprendre, selon sa situation personnelle. Car les procédures diffèrent selon que la·le jeune termine ses études ou les abandonne, recherche un emploi, occupe un job étudiant, termine une formation en alternance…

Cette formation vise donc à présenter les différentes démarches à introduire pour maintenir les droits d'un·e jeune après ses études. Il s'agira de faire le point quant au stage d'insertion, aux conditions pour bénéficier d'allocations d'insertion ou de chômage mais aussi d'envisager les conséquences du statut de demandeur·euse d'emploi sur les droits sociaux. Ensuite, les différentes mesures d'aides à l'emploi seront exposées et des pistes seront proposées aux participant·es afin d'aider un·e jeune à optimiser sa recherche d'emploi.

! Certaines matières sont régionalisées (allocations familiales, emploi…) et seule la législation wallonne sera envisagée.

Objectifs

- Énumérer les démarches après les des études pour maintenir les droits, selon la situation
- Relever les droits et devoirs lors du stage d'insertion
- Appréhender les conditions pour la perception d'allocations d'insertion et de chômage
- Identifier les alternatives envisageables en cas d'abandon des études
- Intégrer des pistes pour optimiser la recherche d'un emploi
- Identifier les mesures d'aide à l'emploi disponibles

Programme

- Généralités : inscription au FOREM, stage d'insertion professionnelle, droits et devoirs, impacts sur les droits sociaux
- Cas particuliers : abandon des études en cours d'année, fin d'une formation en alternance, session prolongée
- Mesures d'aide à l'emploi
- Optimiser sa recherche d'emploi
- Outils et services Infor Jeunes

Compétences

- Informer, orienter et accompagner un·e jeune qui termine ou abandonne ses études, tant en termes de démarches que de droits et devoirs
- Maitriser et articuler les différentes notions relatives au droit du travail et à la sécurité sociale lorsque la·le jeune a son premier emploi

Supports

- PowerPoint
- Dossiers juridiques : "Démarches après les études" et "Allocations d'insertion professionnelles"
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Enseignement supérieur : conditions de réussite et recours

31 mai 2024

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Lors de son entrée dans l'enseignement supérieur, l'étudiant·e est rapidement confronté·e à des modalités d'évaluation spécifiques et une terminologie nouvelle qu'il est important de maîtriser pour comprendre les conditions de réussite : crédits, prérequis, corequis, crédits anticipés, Programme Annuel de l'Étudiant (PAE), dispenses, note absorbante… Et si l'étudiant·e n'approuve pas la décision du jury et souhaite la contester, iel devra faire face à une autre difficulté, celle d'introduire un recours.

Organisation des examens, conditions de réussite et recours sont donc des préoccupations que peut rencontrer un·e étudiant·e. C'est pourquoi la fédération Infor Jeunes souhaite outiller les professionnel·les de terrain sur ces questions afin qu'iels puissent accompagner les jeunes qui en éprouvent le besoin.

Cette formation permettra aux participant·es de jongler avec la terminologie propre à l'enseignement supérieur et de faire le point quant aux modalités de l'évaluation. Il sera ensuite question de préciser les conditions de réussite et d'accès à une année d'études. Enfin, les décisions du jury d'études et les voies de recours envisageables seront développées. Les participant·es pourront alors s'essayer à la rédaction d'un recours, après avoir identifié des motifs recevables, lors d'un atelier pratique en sous-groupes.

Programme

- Rappels : organisation de l'enseignement supérieur
- Modalités de l'évaluation
- Organisation des examens et conditions de réussite
- Conditions d'accès à une année d'études
- Décisions du jury et voies de recours
- Spécificités de l'enseignement supérieur de promotion sociale
- Atelier pratique : rédiger un recours
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Maitriser le vocabulaire spécifique à l'enseignement supérieur
- Connaître les règles relatives à l'organisation des examens
- Identifier les conditions de réussite et d'accès à une année d'études
- Maitriser les modalités liées à l'introduction d'un recours
- Déterminer les motifs de recours recevables
- Appréhender les bases légales relatives aux recours
- Rédiger un recours dans le respect des formes et délais prévus

Compétences

- Informer, orienter et accompagner un·e étudiant·e de l'enseignement supérieur en matière d'évaluation, de conditions de réussite et de recours
- Identifier des motifs de recours recevables, sur base du règlement général des études, et rédiger un courrier selon les formes et délais prévus

Supports

- PowerPoint
- Dossier juridique : "Enseignement supérieur"
- Brochure : "Ma session d'examens"
- Modèles de recours
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Enseignement secondaire : sanction des études et recours

14 juin 2024

Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur

9h30-16h30

125€*
**lunch et boissons offerts*

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Si tout le monde passe par l'enseignement secondaire, rare sont celleux qui en maitrisent pleinement les règlementations. Et pour cause ! Toutes les écoles secondaires francophones sont subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles mais l'organisation est quant à elle aux mains d'entités différentes, selon le réseau d'enseignement. Même s'il existe une base commune, il n'y a donc pas une seule mais plusieurs règlementations en matière d'évaluation, de conditions de réussite, de modalités de recours... Dès lors, il peut être difficile d'apporter la bonne information à un·e jeune en questionnement.

C'est pourquoi la fédération Infor Jeunes propose une formation consacrée à la sanction des études et aux recours. Elle vise à présenter la règlementation commune à tous les établissements en matière de sanction des études mais aussi à préciser les spécificités propres à chaque réseau d'enseignement. Il s'agira de développer les règles liées à l'évaluation et aux conditions de réussite ainsi que de faire le point sur les attestations d'orientation et les critères d'admission dans une année d'études. Les changements d'établissement et la réorientation seront également envisagés. Ensuite, la juriste-formatrice s'intéressera à la certification des études et aux motifs de recours contre les décisions du conseil de classe. Enfin, les participant·es seront invité·es à analyser un règlement des études et à identifier des motifs de recours recevables, avant de s'essayer à la rédaction d'un recours lors d'un atelier pratique.

Programme

- Structure de l'enseignement secondaire
- Évaluation et conditions de réussite
- Certification des études
- Attestations d'orientation
- 2e session et travaux de vacances
- Conditions d'admission dans une année d'études
- Réorientation
- Motifs de recours
- Atelier pratique : rédiger un recours
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Comprendre l'organisation de l'enseignement secondaire
- Appréhender la règlementation en matière d'évaluation, de certification et d'orientation
- Distinguer les attestations d'orientation et identifier les possibilités qu'elles offrent/limitent
- Identifier les conditions d'admission dans une année et les spécificités lors d'un changement de filière
- Déterminer les motifs de recours
- Appréhender les bases légales relatives aux recours
- Rédiger un recours

Compétences

- Informer, orienter et accompagner un·e élève de l'enseignement secondaire en matière de sanction des études et de recours
- Identifier des motifs de recours recevables, sur base du règlement des études, et rédiger un courrier selon les formes et délais prévus

Supports

- PowerPoint
- Dossier juridique : "Enseignement secondaire"
- Modèles de recours
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Reprendre des études sans CESS, c'est possible !

21 juin 2024

Distanciel (Zoom)

9h30-12h30

75€

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Il peut arriver, pour une raison ou une autre, qu'un·e étudiant·e doive interrompre ses études secondaires sans avoir obtenu son certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). S'iel décide ensuite de reprendre des études supérieures, iel pourrait être bloqué·e, faute de posséder le titre requis. Mais heureusement, rien n'est perdu !

L'objectif de cette formation est d'outiller les encadrant·es jeunesse afin qu'iels puissent accompagner les jeunes qui désirent reprendre des études sans posséder le CESS. La juriste-formatrice présentera les diverses possibilités d'accéder à l'enseignement supérieur et les moyens de faire reconnaitre des compétences acquises précédemment. Il sera également question de proposer des alternatives aux études supérieures, telles que les formations professionnelles. Enfin, les participant·es découvriront des pistes pour aider les jeunes à s'orienter ainsi que divers moyens d'obtenir le CESS si celui-ci se révèle finalement nécessaire.

Programme

1. Accéder à l'enseignement supérieur de plein exercice sans CESS :
   - Examen d'admission
   - Promotion sociale
   - Valorisation des acquis de l'expérience
2. Acquérir des compétences :
   - IFAPME
   - CISP (centre d'insertion socioprofessionnelle)
3. Faire reconnaitre ses compétences :
   - Validation de compétences
   - Valorisation des acquis de l'expérience
4. Pistes pour s'orienter et obtenir le CESS
5. Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Identifier les moyens d'accéder à l'enseignement supérieur de plein exercice sans CESS et comprendre les procédures liées
- Découvrir les organismes de formation pour développer des compétences professionnelles
- Comprendre les moyens de faire reconnaitre des compétences professionnelles
- Envisager des pistes d'aide à l'orientation
- Identifier les possibilités d'obtenir un CESS

Compétences

- Maitriser les possibilités d'accéder à l'enseignement supérieur sans CESS, les moyens de faire reconnaitre des compétences et ceux permettant d'acquérir de nouvelles compétences
- Informer, orienter et accompagner un·e jeune qui souhaite reprendre des études ou une formation sans CESS

Supports

- PowerPoint
- Dossier juridique : "Reprendre des études sans CESS"
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Focus sur le processus d'aide et de protection de la jeunesse

04 juillet 2024

Distanciel (Zoom)

9h30-12h30

75€

Formateur·trice(s)

Une juriste de la fédération Infor Jeunes

Présentation

Une enquête* menée par le Forum des Jeunes révèle que 79% des répondant·es, âgé·es entre 16 et 30 ans, ne s'estiment pas suffisamment informé·es sur le fonctionnement de la justice. Or, les résultats de ce sondage démontrent que l'accès à l'information est déterminant pour qu'un·e mineur·e soit partie prenante lorsqu'iel est confronté·e au monde judiciaire. Mais encore faut-il que les professionnel·les de terrain maitrisent elleux-même ces informations...

Consciente de la complexité du processus d'aide et de protection de la jeunesse, la fédération Infor Jeunes souhaite aider les encadrant·es jeunesse à comprendre les rouages de ce système pour ensuite informer au mieux leurs jeunes bénéficiaires. Pour ce faire, la juriste-formatrice envisagera les situations qui peuvent amener un·e jeune dans les mondes de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. Aussi, il sera question de distinguer l'aide consentie de l'aide contrainte, de décrire la prise en charge d'un·e mineur·e en danger et de détailler le cas d'un·e auteur·e de fait qualifié infraction.

Grâce à son expérience professionnelle dans le domaine judiciaire, la juriste-formatrice partagera son expertise avec les participant·es et mettra en évidence les nombreuses disparités qui existent entre les grands principes et les réalités de terrain.

** Enquête menée en FWB par le Forum des Jeunes, en partenariat avec le DEI, entre décembre 2021 et mai 2022, auprès de 1044 jeunes âgé·es de 16 à 30 ans.*

Programme

- Organisation du monde judiciaire
- Missions et services de l'aide à la jeunesse
- Missions et services de la protection de la jeunesse
- Processus de prise en charge
- Aide consentie et aide contrainte
- Parcours d'un·e mineur·e en danger
- Parcours d'un·e auteur·e de fait qualifié infraction
- Suivis d'une prise en charge
- Outils et services Infor Jeunes

Objectifs

- Comprendre l'organisation des secteurs de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse
- Identifier les services et acteur·trices intervenant dans le processus
- Distinguer aide consentie et aide contrainte
- Découvrir le processus de prise en charge d'un·e mineur·e en danger et d'un·e auteur·e de fait qualifié infraction
- Prendre conscience des disparités entre les grands principes et la réalité de terrain

Compétences

- Se repérer dans les secteurs de l'aide et de la protection de la jeunesse
- Maitriser les rouages du processus d'aide et de protection de la jeunesse
- Informer un·e jeune quant au déroulement de sa prise en charge

Supports

- PowerPoint
- Fiches-outils

INSCRIPTION

Formations

sur mesure

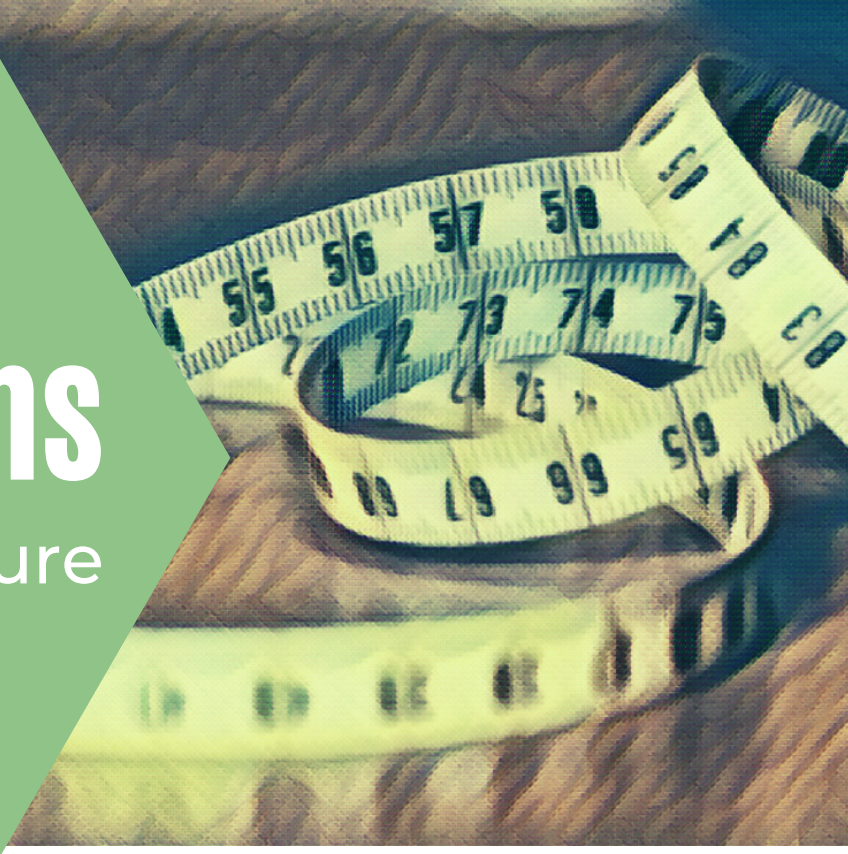

Formations décentralisées

La fédération Infor Jeunes décentralise toutes les formations du catalogue au sein de vos locaux, pour les groupes constitués.

De 8 à 20 participant·es

125€/personne/jour*

** supports et déplacements inclus*

Formations à la carte

La fédération Infor Jeunes conçoit des formations spécifiques pour répondre à vos besoins et attentes.

De 8 à 20 participant·es

Devis gratuit*

** voir page suivante*

Thématiques variées

Le pôle juridique a développé une expertise dans pas moins de 9 thématiques en lien avec les préoccupations des jeunes, ce qui représente de nombreuses possibilités de sujets à traiter en formation !

- Logement
- Mobilité
- Emploi
- Citoyenneté & justice
- Protection sociale
- Formation
- Multimédia
- Vie familiale & affective
- Enseignement

Devis gratuit

N'hésitez pas à contacter le pôle formation au 081/139.228 ou via formation@fijwb.be

Dossiers Infor Jeunes

INFOR JEUNES FÉDÉRATION

La fédération Infor Jeunes édite et actualise en continu 39 dossiers juridiques. Ceux-ci sont des sources d'informations juridiques pour les professionnel·les du secteur ou toute autre personne intéressée par les thématiques jeunesse. Chaque dossier contient des références légales, une bibliographie, des conseils et une liste d'adresses utiles.

Il est possible d'acquérir ces dossiers à l'unité, en version papier ou au format électronique. Plusieurs formules d'abonnement sont également disponibles, offrant de nombreux avantages : actualisation en continu, réception d'une newsletter bimensuelle, accès à l'annuaire des services privés et publics voire possibilité de contacter la permanence juridique ainsi que d'être formé à l'utilisation des dossiers.

Intéressé·e ?

Rendez-vous sur https://www.inforjeunes.be/achat-dossiers-juridiques/

LABEL ε>RAS JEUNESSE

Retrouvez-nous sur

www.inforjeunes.be

infor_jeunes_reseau

/inforjeunes

fédération-infor-jeunes-wallonie-bruxelles-asbl

INFOR JEUNES FÉDÉRATION

Fédération Infor Jeunes
Rue Armée Grouchy 20
5000 Namur
081/980.816
federation@fijwb.be
BE13 0010 3107 5139
BCE 0412 520 610
RPM Namur